



BATAILLE DES FRONTIÈRES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION

(Approuvé en octobre 2023)

APERÇU DE L'ÉPREUVE :

L'objectif de la bataille des frontières est d'offrir une occasion de se développer en tant qu'athlète international de qualité aux meilleurs jeunes talents du Canada et de représenter le Canada contre les États-Unis.

- Les athlètes qui participent à la Bataille des frontières sont : des athlètes qui sont au stade Apprendre à s'entraîner, S'entraîner à s'entraîner ou S'entraîner à la compétition du modèle DLT et qui ont un profil reconnu de squash junior de haute performance.
- Chaque équipe canadienne et américaine sera composée de 4 garçons et de 4 filles dans chacune des catégories d'âge U13, U15 et U17. L'âge limite sera le même que celui des Championnats canadiens juniors de la même année.
- Une fois l'équipe sélectionnée, l'ordre final des joueurs sera laissé à la discrétion des entraîneurs de l'équipe nationale. Ceux-ci se baseront sur les critères suivants, sans toutefois s'y limiter : le classement national, les résultats des matchs de compétition, les résultats de l'équipe nationale, les résultats de l'équipe nationale, la performance générale et le niveau de forme physique, le comportement sur et hors du terrain.
- Bien que Squash Canada subventionne la Bataille des frontières, les joueurs doivent payer des frais de participation.

BUT/AUTORITÉ :

La présente politique régit la sélection par Squash Canada des joueurs de l'équipe canadienne pour la Bataille des frontières. Le Comité du cheminement des juniors/athlètes sélectionnera les athlètes à la fin des Championnats nationaux juniors fermés, conformément aux critères ci-dessous.

COMMUNICATION :

La présente politique et toute modification qui y est apportée seront affichées sur le site Web de Squash Canada, à l'adresse <https://squash.ca/fr>.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Pour être sélectionné au sein de l'équipe canadienne pour la Bataille des frontières, un athlète doit répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Avoir participé à au moins trois tournois du CNJ dans les 12 mois précédant la sélection.
- Être admissible à représenter le Canada aux Championnats du monde de la Fédération mondiale de squash, ou convaincre Squash Canada que le joueur est sur la bonne voie pour devenir admissible à représenter le Canada aux Championnats du monde.
- Être membre en règle d'une association provinciale ou territoriale de squash, et
- Payer les frais exigés.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les places au sein de l'équipe canadienne seront offertes aux joueurs dans l'ordre suivant :

- Les joueurs ayant terminé en première et deuxième place dans les catégories d'âge U13, U15 et U17 chez les garçons et les filles lors des plus récents Championnats canadiens juniors fermés. Si un joueur refuse une place, le joueur suivant dans le classement sera sélectionné.
- Les joueurs classés 1er et 2e au classement du Circuit national junior U15 et U17, et les joueurs classés 1er et 2e au classement Club Locker U13. Si l'un des joueurs refuse la place, le joueur suivant le mieux classé sera sélectionné, et ainsi de suite.
- Rappel : les joueurs doivent avoir participé à au moins trois tournois du CNJ dans les 12 mois précédant la sélection pour être admissibles.

BLESSURES :

Si le classement Club Locker d'un joueur ou d'autres indicateurs de performance sont affectés négativement dans les six mois précédant la fin des Championnats canadiens juniors fermés en raison d'une blessure prolongée ou d'une maladie, le Comité du cheminement des juniors/athlètes peut prendre en considération une demande relative à une blessure. Une demande relative à une blessure doit être soumise par écrit et reçue au plus tard à minuit HE le dernier jour des Championnats canadiens juniors fermés, à l'attention du gestionnaire du développement des athlètes de Squash Canada, par courriel à samantha.cornett@squash.ca. La demande doit être accompagnée d'un certificat médical répondant aux exigences suivantes :

- Déclaration de blessure
- Déclaration relative à la période recommandée pendant laquelle l'athlète devrait s'abstenir ou s'est abstenu de s'entraîner et de participer à des compétitions de squash.
- Envoyée sur papier à en-tête avec le nom et l'adresse du médecin/de la société médicale et la date.
- Signé par un professionnel de la santé indépendant qui autorise le document et qui n'est pas un membre de la famille ou un ami/contact personnel de la personne à laquelle le certificat médical s'applique.

Le Comité se réserve le droit de demander des documents supplémentaires et/ou de mener une enquête plus approfondie. L'acceptation ou le rejet d'une demande relative à une blessure relève de l'entière discrétion du comité.

NOTES :

Le Comité du cheminement des athlètes juniors/athlètes émettra des invitations à l'équipe canadienne, comme indiqué ci-dessus, le plus tôt possible après les Championnats canadiens juniors.

Un joueur qui se voit offrir une place au sein de l'équipe canadienne disposera d'un nombre limité de jours pour accepter la sélection, avant que le comité ne doive offrir la place au joueur suivant sur la liste.

En tout temps, les joueurs acceptent de prendre connaissance du Code de conduite de Squash Canada, de la politique en matière de discipline et de plaintes, de la politique d'appel et de toutes les autres politiques, règles et règlements de l'organisation, et de s'y conformer rigoureusement. De plus, tous les

athlètes qui ont reçu l'appui de Squash Canada ou qui ont été sélectionnés par Squash Canada sont tenus d'adhérer et de consentir au UCCMS (Code universel de conduite pour prévenir et traiter les mauvais traitements dans le sport).